



### **Veaux non indemnes IBR : Les débouchés se ferment !**

Ces dernières semaines, plusieurs éleveurs laitiers dont les cheptels ne bénéficient pas, à ce jour, de l'appellation **Indemne IBR**, nous ont fait part de difficultés pour commercialiser leurs veaux.

En effet et par application de la Loi Européenne de Santé Animale, **les intégrateurs de veaux de boucherie ont pris la décision de ne plus accepter d'animaux non Indemnes IBR**. Ces dispositions étant très problématiques, la FRGDS Hauts-de-France a contacté la DRAAF, en vue de trouver, avec la filière bovine, la meilleure parade, le temps que les cheptels concernés puissent disposer du statut Indemne. A ce jour 94% des élevages du département sont indemnes.

### **Les formations reprennent cet hiver !**

Suite à vos réponses aux questionnaires, nous avons programmé des formations adaptées à vos besoins.

- ✓ 24 novembre : Biosécurité appliquée aux **avortements** au Lycée Agricole de Radinghem
- ✓ 6 décembre : **Santé du veau** à St-Pol/Ternoise
- ✓ 26 janvier : Biosécurité appliquée aux **maladies respiratoires** dans le Boulonnais

➔ **Durée = 1 journée**



Ces formations sont animées par un vétérinaire du GTV et comportent une partie en ferme afin de discuter des mesures à mettre en place. Elles sont finançables par VIVEA (coût éleveur = 0€ - seuls les frais de repas sont dûs)

- Avantages des formations :
  - Un Kit Vêlage offert par la MSA à chaque participant
  - Crédit d'impôt (de l'ordre de 70€ par jour de formation suivie)
  - Tarif préférentiel au service de remplacement à utiliser le jour de la formation ou dans les 3 mois qui la suivent.

**Inscriptions ouvertes, nous comptons sur votre présence !**

### **Avant la rentrée de pâtures, Ayez le réflexe de tester !**

Partout dans le département, des bovins se sont sauvés cet été. **L'heure est venue de sonder les animaux avant de les rentrer à l'étable**. Et surtout attendez les résultats avant de rassembler toutes vos bêtes. Il vaut mieux prévenir que guérir !

L'IBR, la BVD sur bêtes gestantes, la paratuberculose sur les bovins de plus de 18 mois sont préconisées en priorité. Le conseil du vétérinaire est indispensable. Ne tardez pas !

I.B.R. Arrêté ministériel du 5/11/21.

### **Entrée en application dès le 01/11/2022**

L'arrêté ministériel IBR mettant en application la loi de santé animale européenne (LSA) sera **mis en œuvre dès les mouvements de bovins notifiés entrés/sortis au 1<sup>er</sup> novembre 2022**.

De même **les prophylaxies bovines hivernales vont s'adapter à cette réglementation**.

Votre vétérinaire ou le GDS sont à même de répondre à vos questions, n'hésitez pas à demander.

Une communication par mail ou par courrier vous a été envoyée, conservez-la sur le bureau !



### **BESNOITIOSE : Le Conseil d'Administration valide les nouvelles actions !**

Pour l'année 2023 et afin de limiter l'étendue de cette maladie sur notre département :

- La recherche Besnoitiose fera désormais partie du **KIT INTRODUCTION** ! Tarif réduit à 9€HT contre 9.99€ en 2022, **avec une prise en charge de 50 %** !
- Les cheptels foyers et cheptels voisins seront dépistés par mélange de 10 bovins avec une prise en charge à 100 % des frais d'analyses.
- Les analyses de recontrôles des bovins douteux ou des bovins suspectés d'être infectés seront prises en charge à 100 %.
- Aide à la réforme des animaux infectés

*\*Prises en charge à parité GDS/ Conseil Départemental*

## Analyses d'eau : profitez des tarifs remisés !

Pensez à faire analyser vos eaux de forage, d'abreuvement par le Laboratoire Départemental d'Analyses.

### Les tarifs :

➤ **41.66€ HT : CHIMIE**

(Recherches effectuées : chlore résiduel libre, chlore résiduel total, turbidité, conductivité, ammonium, nitrates, nitrites)

➤ **41.66€ HT : BACTERIO**

(Recherches effectuées : dénombrement des bactéries coliformes, des E. coli, des entérocoques intestinaux, des spores de bactéries anaérobies sulfite réductrices et de clostridium sulfite réducteurs)

Les flacons stériles sont à demande directement auprès du laboratoire pour pouvoir effectuer les prélèvements.

La demande d'analyse à renseigner avec vos informations et la notice explicative sont fournies également.



## Vos correspondances avec le GDS : vérifier vos boîtes mails !



Au fur et à mesure de la mise en place de notre logiciel Résopost, **vous allez recevoir les courriers relatifs à la gestion sanitaire de votre troupeau par mail.**

Il est donc nécessaire que vous consultiez vos boîtes mails régulièrement afin de ne pas passer à côté d'informations très importantes concernant la santé de vos animaux, le respect de la réglementation, l'actualité sanitaire et toutes communications que nous serions amené à vous diffuser.

## Grippe aviaire

Les foyers d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) se multiplient dans la région.

**Suite à la confirmation dans un élevage sur la commune de QUEND dans la Somme, les communes situées dans un rayon de 10 kms ont été placées en zone de surveillance.**

Les communes concernées dans le Pas-De-Calais sont : Berck, Colline Beaumont, Conchil le Temple, Groffliers, Lepine, Nempont saint Firmin, Rang du Fliers, Tigny Noyelle, Verton, Waben.

/!\ C'est la période où les oiseaux migrent ! Alors restez très vigilant. N'hésitez pas à contacter la DDPP en cas de doute au **03.21.21.26.26**

## Etourneaux : Comment s'en protéger ?



L'hiver approchant ces oiseaux migrateurs vont se rabattre par centaines sur les silos avec de lourdes conséquences : baisse de la valeur et de la qualité de la ration, salissures des installations par les fientes et donc chute de production voire problèmes sanitaires. Pas de solution miracle pour prévenir ces dégâts.

Il faut miser sur des **systèmes d'effarouchement** associant effet sonore et effet visuel, limitant ainsi leur accoutumance (exemples : effaroucheur pyro-optique, kit diffuseur de cris d'oiseaux avec un ballon effaroucheur ou un cerf-volant rapace...).

**Des opérations de tirs** peuvent compléter l'effarouchement par les chasseurs (aux horaires légaux et dos aux habitations) ou encore les exploitants avec des pistolets d'effarouchement.

Dans la mesure du possible, il est conseillé **d'installer des protections physiques**, comme un filet ou un cadre grillagé sur le front d'attaque du silo. Limiter l'accès à la nourriture est l'une des clés de la réussite de l'effarouchement des étourneaux. Cette solution peut se combiner avec une adaptation des pratiques, comme les horaires de désilage.



## Offre de remplacement

Dans le cadre d'un remplacement pour congé maternité, **votre GDS est à la recherche d'un(e) technicien(ne) pour une durée de 6 mois.**

Le poste est à pourvoir dès que possible, n'hésitez pas à en parler autour de vous.

L'offre est consultable [ICI](https://www.gdshautsdefrance.fr) pour plus d'informations.

☎ Tél : 03 21 60 48 98

✉ [gds62@reseaugds.com](mailto:gds62@reseaugds.com)

📍 56 Avenue Roger Salengro BP 80 039  
62051 Saint Laurent Blangy Cedex

🖱 [www.gdshautsdefrance.fr](http://www.gdshautsdefrance.fr)